

## Séance du conseil communal du 1<sup>er</sup> avril 2011

### Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Autorisation d'ester en justice.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2010 le conseil communal avait autorisé le collège échevinal d'ester en justice et de faire tierce-opposition au jugement du 24 février 2010 dans une affaire concernant une servitude d'écoulement des eaux usées. Vu le jugement rendu le 4 mars 2011 par le Tribunal de Paix de Luxembourg déclarant la tierce-opposition de la commune irrecevable, le conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser le collège échevinal d'ester en justice et de relever appel de ce jugement.

### 03. Changements au sein des commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Ginette Letsch-Scheffen comme membre de la commission de la jeunesse et de procéder à la nomination de Linda Ecker comme nouveau membre de cette commission.

### 04. Reclassement d'une parcelle du domaine public en domaine privé communal.

Le conseil communal décide à l'unanimité de reclasser une parcelle à Gonderange, en vue de vente, du domaine public communal en domaine privé communal.

### 05. Approbation d'un compromis de vente.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente signé le 25 mars 2011 entre le collège échevinal et la société Lënster Energie s.à.r.l. concernant la vente à ladite société d'une parcelle sise à Gonderange, au lieu-dit « Pafefeld », d'une contenance de 22,12 ares. La parcelle en question sera intégrée dans le terrain adjacent sur lequel la société Lënster Energie s.à.r.l. va ériger une installation de biométhanisation.

### 06. Approbation d'un acte notarié.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié entre la commune de Junglinster et les conjoints Yves Olinger, Michèle Olinger et Christophe Olinger, concernant la cession gratuite de trois parcelles sises à Rodenbourg, rue d'Ernster, d'une contenance totale de 1,12 ares en vue de leur incorporation dans la voirie publique (trottoir, bande de stationnement).

### 07. Modifications du règlement de la circulation.

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et deux abstentions de modifier le règlement communal de circulation du 11 juillet 1997 comme suit:

L'article suivant est ajouté au chapitre I, Dispositions générales:

#### **Article 4/6/3 Parcage à durée limitée**

Les endroits ouverts à la circulation publique se référant sous II à l'article 4/6/3 sont considérés comme places de parcage à durée limitée. Aux endroits le parcage est autorisé aux conducteurs de véhicules conformément aux indications du marquage au sol et du panneau additionnel complétant le signal.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 « parcage » complété par un panneau additionnel du modèle 7a portant le symbole du disque de stationnement ou de parcage indiquant aux conducteurs qui stationnent ou parquent leur véhicule l'obligation d'exposer le disque de stationnement ou de parcage et de respecter la durée maximale de stationnement ou de parcage de deux heures pendant les jours ouvrables.

Au chapitre II Dispositions particulières il y a lieu d'ajouter la modification suivante:

#### **JUNGLINSTER (à ajouter)**

Indépendance, Place de l'

4/6/3 E,23 Parcage à durée limitée - sur toute la place

### 08. Désignation des membres du comité de surveillance du centre de recyclage intercommunal à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité de désigner Francine Colling-Kahn, Mike Hagen et Romain Reitz comme membres effectifs et Jean Boden, John Breden et Jutta Kanstein-Bothe comme membres suppléants du comité de surveillance du centre de recyclage intercommunal à Junglinster.

---

**09. Dénomination du chemin d'accès vers le centre de recyclage à Junglinster.**

Le conseil communal décide avec sept voix contre quatre de dénommer le chemin d'accès vers le centre de recyclage: « beim Rossbur ».

**10. Devis estimatif concernant les travaux de restauration de la morgue au cimetière de Gonderange.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis concernant les travaux de restauration de la morgue au cimetière de Gonderange au montant de 54.000.-€ et de faire analyser l'état de la toiture de l'édifice.

**11. Devis estimatif concernant les travaux de rénovation de la salle de musique de l'école de Gonderange.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis concernant les travaux de rénovation de la salle de musique de l'école de Gonderange au montant de 35.000.-€.

**12. Devis supplémentaire concernant la création de trois logements à Godbrange.**

Le conseil communal décide avec huit voix contre trois d'approuver le devis supplémentaire concernant la création de trois logements à Godbrange d'un montant de 65.625.-€.

**13. Modifications budgétaires aux services ordinaire et extraordinaire de l'exercice en cours.**

Le conseil communal décide avec huit voix contre trois d'inscrire:

a. au service ordinaire du budget de l'année en cours les modifications suivantes:

Article	Montant inscrit	Crédit supplémentaire	Nouveau montant
3/0422/6951/001 « Enseignement-Acquisition d'équipement informatique »	13.000.-	10.000.-	23.000.-
3/0832/6156/001 « Entretien des terrains de sports »	25.000.-	20.000.-	45.000.-

b. au service extraordinaire du budget de l'année en cours les modifications suivantes:

Article	Montant inscrit	Crédit supplémentaire	Nouveau montant
4/0420/2123/003 « Rénovation de la salle de musique de l'école de Gonderange »	0.-	35.000.-	35.000.-
4/0420/2251/001 « Acquisition d'un Airtramp »	12.000.-	13.000.-	25.000.-
4/0710/2123/001 « Création de trois logements à Godbrange »	634.000.-	145.625.-	779.625.-
4/0710/2123/002 « Remplacement de l'escalier de la maison d'habitation dans la rue Lauterbour à Junglinster »	0.-	30.000.-	30.000.-
4/0732/2123/002 « Rénovation de la morgue au cimetière de Gonderange »	25.000.-	29.000.-	54.000.-
4/0733/2143/024 « Renouvellement canal rue de Godbrange à Junglinster »	15.000.-	55.000.-	70.000.-
4/0850/2123/013 « Restauration des vitraux de la chapelle d'Eisenborn »	0.-	20.000.-	20.000.-
4/1212/2133/001 « Zones à vitesse réduite »	30.000.-	15.000.-	45.000.-
4/1213/2123/001 « Installation d'abris de bus »	0.-	12.000.-	12.000.-

**14. Approbation de l'avant-projet concernant le réaménagement du CR 131 (rue de Junglinster) à Bourglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet concernant le réaménagement du CR 131 (rue de Junglinster) à Bourglinster.

**15. Don au profit des sinistrés du tremblement de terre et du raz-de-marée au Japon (DP).**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer un subside d'un montant total de 8.000.-€ aux quatre associations caritatives suivantes:

- 2.000.-€ à la Croix-Rouge Luxembourgeoise;
- 2.000.-€ à l'organisation Médecins sans Frontières;
- 2.000.-€ à l'organisme Caritas;
- 2.000.-€ à l'association Care.

**16. Prise de position du collège échevinal concernant les applications de compensation éventuellement dues lors de l'établissement d'un PAP (DP).**

Après une discussion vive il est retenu de convoquer une séance de travail pour délibérer, en présence d'un responsable du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, sur les applications de compensation éventuellement dues lors de l'établissement d'un PAP.

**17. Situation de salubrité au lieu-dit « Camping High Chapparat » à Godbrange (DP).**

Considérant que le site de l'ancien camping « High Chapparat » sis à Godbrange se trouve depuis quelques années déjà dans un état catastrophique et ressemble de plus en plus à une décharge en pleine nature et que les propriétaires des terrains ont été sommés par mise en demeure de procéder jusqu'au 15 avril 2011 au plus tard à la remise en état des lieux, le conseil communal décide à l'unanimité de poursuivre la procédure entamée par le collège échevinal et d'intervenir en même temps auprès des autorités compétentes (Inspection du Travail et des Mines, Administration de l'Environnement) pour remédier à cette situation intenable.

**18. Motion en faveur d'une transition vers une alimentation en électricité produite sur base d'énergies renouvelables (déi gréng).**

Le conseil communal décide à l'unanimité

- de mandater ses représentants dans les syndicats de communes, dans les divers conseils d'administration ainsi que dans toutes les autres institutions publiques ou privées, à s'exprimer en faveur d'une transition vers une alimentation en électricité produite sur base d'énergies renouvelables;
- d'inviter le collège échevinal à lancer une action de sensibilisation et d'information envers les ménages de la commune afin de les inciter à s'alimenter en électricité produite sur base d'énergies renouvelables.

**19. Divers et questions au collège échevinal.**

**20. Engagement pour la sortie du nucléaire et la promotion des énergies renouvelables - urgence.**

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide à l'unanimité

- de s'engager pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Cattenom et de faire usage de tous les moyens légaux et/ou juridiques aux fins de s'opposer à toute prolongation de l'autorisation d'exploitation actuellement en cours, projet annoncé par EDF en octobre 2010;
- de soutenir activement la plate-forme nationale contre l'énergie nucléaire que les anciens membres du Comité d'action contre Cattenom des années '80 ont mis en place le vendredi 25 mars 2011;
- d'inviter le Gouvernement luxembourgeois à procéder endéans les plus courts délais à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la sortie complète du nucléaire et la promotion de solutions durables;
- de solliciter le Gouvernement à s'engager subsidiairement pour l'abandon de l'énergie nucléaire aux niveaux européen et international;
- d'inviter le Gouvernement à mettre d'urgence le nécessaire en œuvre aux fins de soutenir et de faciliter les efforts faits par les communes au niveau local en faveur d'une politique énergétique durable.